

 <b>AÏGA</b> RESORT · THERMAL & SPA Châtel · Guyon	<h1>OFFRE DE POSTE :</h1> <h2>Agent de service thermal</h2>
	Saison 2024

Le Resort thermal de Châtel-Guyon recrute des **agents de service thermal** et des **agents de soins thermaux** (selon niveau de formation) pour sa saison 2024 (environ aout à décembre).

Le Resort thermal & spa de Châtel-Guyon Aïga ([www.aiga-resort.com](http://www.aiga-resort.com)) comprend :

- Un établissement thermal conventionné
- Un établissement thermal Premium
- Un SPA thermal
- Un restaurant
- 1 résidence de tourisme de 90 appartements 4\*

Depuis son ouverture en juillet 2020, le Resort offre une large gamme de prestations et de séjours à destination des curistes, des clients et des touristes (BtoB et BtoC). L'accent stratégique repose sur quatre axes majeurs :

- la qualité de l'accueil et de la prise en charge de chaque client,
- une offre diversifiée répondant à tous les besoins possibles d'un client ou d'un curiste,
- la mise en avant et la capitalisation sur les propriétés thérapeutiques exceptionnelles de l'eau thermale minérale de Châtel-Guyon, notamment dans la prise en charge des pathologies digestives et celles en rapport avec le microbiote.
- une offre de restauration s'inscrivant dans le projet thérapeutique du Resort Thermal.

### Descriptif de poste et principales missions

Un agent de service thermal (ADST) ou un agent de soin thermal (AST) prend en charge un curiste pour lui délivrer des soins thermaux. Sous la responsabilité hiérarchique des référents et du responsable de soins vous devez :

- Accueillir, informer et orienter le curiste dans les lieux de soins,
- Accompagner le curiste dans la réalisation des soins thermaux,
- Réaliser les soins thermaux dans le respect de l'ordonnance thermale,
- Réaliser les soins thermaux dans le respect des protocoles de soins
- Nettoyer et désinfecter la cabine et les équipements thermaux après-chaque curiste et en fin de service selon les protocoles d'hygiène,

### Compétences nécessaires

Travaillant en équipe et au titre de ses missions d'accueil et de prise en charge des curistes, l'agent de service thermal doit notamment faire preuve de :

- Amabilité et politesse lors de l'accompagnement du curiste,
- Capacités relationnelles et d'écoutes
- Résistance au stress et circonstances imprévues, pour garantir une qualité optimale et constante des soins,
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe
- Rigueur et précision, pour assurer la fluidité du process de soins et respecter les normes de sécurité

sanitaire.

Notre volonté d'offrir un service d'excellence à nos patients et curistes requiert une véritable volonté d'engagement de votre part.

En contrepartie de votre engagement, nous veillons à vous former et à vous accompagner dans votre évolution professionnelle.

### Caractéristiques du contrat

---

Contrat	Contrat <b>CDD saisonnier à terme imprécis</b> avec période d'essai (environ de aout à décembre 2024 maximum)
Employeur	<b>RESORT THERMAL DE CHATEL GUYON</b> Société par Actions Simplifiée au capital de 75 000 euros, RC CLERMONT-FERRAND n° 822 679 155 siège social sis 9 A avenue Charles de Gaulle à (63140) CHATEL-GUYON
convention collective nationale	Convention collective nationale du thermalisme et de la fédération de l'hospitalisation privée (IDCC 2264)
Lieu de travail	Aïga resort – Châtel-Guyon
Emploi & Classification conventionnels	Employé Agent de Service Thermal ou Agent soignant thermal Agent d'exécution niv 1 ech 1
Rémunération brute mensuelle	Selon convention collective et profil A partir de 1.785,16€ bruts / mois
Horaires de travail	35 heures par semaine, avec modulation du temps de travail Travail samedi et jours fériés
Disponibilité	A partir de mi-aout 2024

Envoyer votre CV et une lettre à [rh.aiga@aiga-resort.com](mailto:rh.aiga@aiga-resort.com) en précisant le poste pour lequel vous postulez.

La Direction

NB : pour des raisons pratiques, cette offre d'emploi n'est pas sexuée dans sa rédaction mais ce poste est ouvert à toute personne sans aucune discrimination, conformément aux dispositions du code du travail et à la politique de l'entreprise d'égalité d'opportunité.